



PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE LIBIN
RUE DU COMMERCE, 14
6890 - LIBIN

Tél. : (061) 260 810
Fax : (061) 65.63.81

Agent traitant : Sandra GUSTIN
Tél : 061/26.08.15
E-Mail : s.gustin@libin.be

ANNEXE 49

INFORMATIONS NOTARIALES Formulaire III B

Nos Réf : RU 149/2026
Vos Réf : Mail du 21/08/2026

LA CLE DES MAISONS
Agence immobilière
rue de Skeuvre, 3
5360 Hamois

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 21 septembre 2026, relative à des biens sis à **Transinne, Rue des Hêtres 27**, cadastrés **6e division, Transinne, Section B N° 309F - 309K**, appartenant [REDACTED] nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97, 99 et 100 du Code de Développement Territorial (CoDT) :

Ces biens **sont situés en Zone d'habitat à caractère rural** au plan de secteur de **Bertrix-Libramont – Neufchâteau** adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens précités ;

Ces biens **sont situés en Zone résidentielle de densité moyenne** au **schéma de développement communal (SDC)** adopté par le Conseil communal de LIBIN en séance du 26/05/2016 et entré en vigueur le 11/02/2017 ;

Ces biens **sont soumis** aux prescriptions urbanistiques relatives à la **Zone résidentielle à densité moyenne (RDM)** au **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)** de Libin approuvé par le Conseil communal et entré en vigueur le 9/11/2020 ;

Ils **ne sont pas repris** dans un rayon de 200 mètres d'une zone **Natura 2000** ;

Ces biens (B309K) **sont bordés et/ou traversés** par un **axe de ruissellement concentré** ;

Ces biens **ne sont pas repris** en zone d'**aléa d'inondation** par débordement et/ou par ruissellement ;

Ces biens **sont repris** au **PASH** en zone d'assainissement suivante :
Ib : Collectif < 2000 EH

Ces biens **n'ont pas fait** l'objet d'un **permis d'urbanisme** délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Ces biens **ne font pas partie** d'un **lotissement** non périmé ;

Ces biens **ne font pas** partie d'un SOL (extension du parc d'activités de Galaxia et du Zoning Le Cerisier) non périmé et autorisé par arrêté ministériel en date du 07/03/2017 ;

Ces biens **bénéficient** d'un accès à une voirie publique suffisamment équipée en eau, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

Ces biens **ne font pas** l'objet d'une mesure d'expropriation communale ;

Ces biens **ne font pas** l'objet de mesures propres à la législation relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

Ces biens **ne font pas** l'objet d'emprise en sous-sol pour une canalisation pour le transport de produits gazeux ;

Ces biens **ne font pas** l'objet de mesures de sauvegarde ou de classement ;

Ces biens **ne font pas** l'objet d'un constat d'infraction urbanistique ou environnemental ;

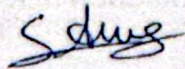
Les informations et prescriptions contenues dans les présents renseignements ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

(Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est disponible sur le site internet communal – www.libin.be)

A LIBIN, le 8 septembre 2026

Pour le Collège,

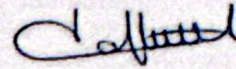
Le Directeur général,



M. D'ALMEIDA



La Bourgmestre,



A. LAFFUT